

Communiqué de presse

Les Caisses d'Épargne ont renforcé leur position de leader du financement du Secteur Public en 2009

Paris, le 04 Mai 2010

Chiffres clés 2009 pour les Caisses d'Épargne :

- Production de crédits Moyen Long Terme : 7,9 milliards d'euros (+3,6 %)
- 36% de parts de marché estimé sur flux nouveaux moyens longs termes sur un marché total de 23 milliards d'euros
- Augmentation des encours Caisse d'épargne de 9,3%

Activité commerciale très satisfaisante en 2009 malgré la crise financière

En tant que partenaire historique du financement du secteur public (depuis 1950 - prêts Minjoz - affectation partielle du Livret A au financement des institutions locales), les Caisses d'Épargne n'ont jamais cessé de prêter aux collectivités et aux hôpitaux. Elles ont connu une activité en progression forte et régulière ces cinq dernières années, valorisant ainsi leur proximité et leur savoir-faire au service du développement local et régional. En 2009, elles ont confirmé leur position de leader du financement du secteur public.

Aux côtés des collectivités locales depuis plus d'un demi-siècle, les Caisses d'Épargne sont à la fois banque de proximité et actrices de la vie locale. Elles ont une relation forte avec les collectivités via le sociétariat.

Pour Laurent Roubin, Directeur du Développement Caisse d'Épargne Groupe BPCE « **En 2009, malgré la crise financière mondiale, les Caisses d'Épargne ont assuré leur rôle de partenaire bancaire de référence en restant prêteur avec la mise en place d'enveloppes ad hoc au pire de la crise (5 milliards d'euros). Celles-ci ont permis aux collectivités locales et aux établissements publics de santé de disposer des ressources financières indispensables au financement de leurs programmes d'investissements.** »



Contexte 2009 :

Le contexte du marché a fortement évolué en 2009 : année post-électorale peu propice aux demandes de financements et la crise de liquidité liée à la crise financière mondiale de 2008.

Le modèle mutualiste a prouvé son efficacité malgré cela et les Caisses d'Épargne ont poursuivi le développement de solutions au profit de leurs clients.

L'introduction de la charte de bonne conduite Gissler, à laquelle a adhéré le groupe BPCE, renforce encore la transparence sur les risques sous-jacents de certains produits et permet une clarification du marché du financement.

Depuis 2002, 66 échéances de prêt Caisses d'Épargne sont supérieures à 6,5% (soit 0,4% sur 15.736 échéances au total).

Les collectivités cherchent de nouveaux modèles de financement : le marché des PPP est attendu en forte croissance sur 2010-2013, soutenu par des initiatives politiques (4 à 5 milliards/an).

Résultats 2009 :

Sur les crédits moyens longs termes, l'activité commerciale 2009 a été très satisfaisante.

La production de crédits moyens longs termes pour le Groupe BPCE a atteint 7,9 milliards d'euros.

Concernant les parts de marché sur les flux nouveaux moyens longs terme, la production des Caisses d'Épargne représente 36 % du montant global des emprunts estimés à 23 milliards d'euros.

L'engagement des Caisses d'Épargne en termes de croissance des encours sur le secteur public a été largement dépassé avec des engagements en hausse de **9,3%** par rapport à l'année 2008.

Depuis le début d'année 2010, l'activité est stable, en ligne avec la saisonnalité qui régit traditionnellement le recours à l'emprunt des collectivités.

Productions de crédits MLT

	2007	2008	2009
Crédits MLT (flux en Mds€)	9	7,6	7,9

Sur les partenariats publics privés (PPP), les Caisses d'Épargne ont gagné 7 appels d'offres sur 10 projets attribués l'an passé, soit 70 % de parts de marché. En volume, la part de marché des Caisses d'Épargne sur les PPP représente 25 %.

90% des opérations représente des financements de moins de 150 millions d'euros et 70 % sont lancés par des collectivités locales.



Informations "Observatoire Finance Active de la Dette"

L'Observatoire *Finance Active* montre que peu de produits complexes ont été souscrits en 2009 : les produits à taux variable ont largement été préférés par les clients pour 45%, les taux fixes à 36% et les taux fixes 2 phases pour 12%. Les taux fixes à barrière et les taux fixes annulables, quant à eux, ne sont crédités que de 3% et 4%.

77,7% des dettes publiques locales françaises sont classées 1A selon la charte Gissler.

L'ambition des Caisses d'Épargne : être le partenaire de référence des acteurs publics locaux et sanitaires

Les Caisses d'Épargne entendent consolider leur position de partenaire de référence des acteurs publics locaux et sanitaires. Être leader sur le marché du secteur public ne se limite pas aux financements moyens longs termes. Cela consiste à proposer une expertise, un conseil, une offre et un accompagnement en ingénierie financière (CPPP, CBF, CBI/CBM) ainsi qu'une gamme de services étendue (monétiques, assurances...) afin de permettre à tous leurs clients de disposer de toutes les solutions et réponses à leurs besoins dans leur gestion quotidienne ou à long terme, quel soit leur taille et leurs projets.

Les grands projets dans lesquels les collectivités s'engagent exigent l'apport de solutions de financement et de montages financiers complexes. Qu'ils s'agissent de contrat de partenariat, de crédit-bail fiscal (en particulier pour le matériel roulant des TER et des tramways, ...), ou de crédit-bail immobilier/mobilier, les Caisses d'Épargne – grâce au soutien et à l'expertise de BPCE et de ses filiales CFF et Natixis – disposent de tous les outils au bénéfice de leurs clients.

Les Caisses d'Épargne entendent continuer à renforcer leur offre sur les services pour permettre d'améliorer la gestion publique locale (Carte Achat Public et Carte Global Affaires) et les relations entre les usagers et les collectivités (SP+). Déjà précurseurs sur des services comme SP+ (paiement en ligne), les Caisses d'Épargne comptent développer de nouveaux services : assurances aux petites et moyennes collectivités (en test), conseil en gestion de patrimoine immobilier et foncier (GDP)...

Les Caisses d'Épargne sont moteur sur les nouvelles filières et celles qui sont en profonde mutation comme le secteur de la Santé, où elles entendent privilégier une approche décloisonnée (appréhender les problématiques d'offres de soins et les différents acteurs publics et privés intervenant conjointement dans ce champ) et poursuivre la mise à disposition d'importantes enveloppes bonifiées BEI.

Enfin, elles souhaitent trouver des solutions financières adaptées répondant aux critères et aux préoccupations des collectivités en matière de développement durable : CEE, photovoltaïques, enveloppes BEI...

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

Contacts presse BPCE – Caisse d'Épargne

Jean-Baptiste Froville : 33 (0)1 58 40 40 77

presse@bpce.fr - www.bpce.fr